

## NOTATION DU CRITERE DE LA CONTRIBUTION DU SOUMISSIONNAIRE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

### Barème de notation

L'évaluation de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) se fonde sur les éléments de réponses fournis par le soumissionnaire en remplissant l'**ANNEXE Q5** (questionnaire : « Contribution de l'entreprise au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) »).

**En cas de consortium, d'association de bureaux ou de pools de mandataires, la notation du critère est obtenue en calculant la moyenne des notes obtenues par chaque membre.**

Le barème de notation du critère de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) est le suivant :

Note	Éléments de jugement
5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable - Responsabilité sociétale » (2019) Ou Certificat EcoEntreprise « Excellence » (2019) Ou Certificat Bcorporation « Outstanding » ou « Extraordinary » (2020) Ou Label Engagé RSE « Exemplaire » (2019) Ou Certificat Ecocook 2 feuilles et + (2020) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
4.5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable (2019) Ou Certificat Entreprises citoyennes (2019) Ou Certificat Bcorporation « Great » ou « Good » (2020) Ou Certificat Ecocook : 1 feuille (2020) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
4	Certificat EcoEntreprise accès facilité (EEB + ADS) <sup>1</sup> Ou Label Engagé RSE « Confirmé » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Platine » (2020) Ou Label CARBON FRI (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) <b>et</b> ISO 45001 (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) <b>et</b> ISO 14001 (2015) Ou le cumul des Certificats ISO 45001 (2018) <b>et</b> ISO 14001 (2015) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
3.5	Label Engagé RSE « Progression » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Argent » ou « Or » (2020) Ou Label Climate Services « CO2-Reporting » ou « CO2-Engaged » ou « Carbon Neutral » (2018) Ou Certificat SA 8000 (2014) Ou Certificat ISO 14001 (2015) Ou Certificat ISO 50001 (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2011) <b>et</b> ISO 45001 (2018) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)

<sup>1</sup> EEB : EcoEntreprise Basic

ADS : Analyse des Aspects de durabilité Significatifs

Note	Éléments de jugement
3	Label Engagé RSE « Initial » (2019) Ou Evaluation Ecovadis « Bronze » (2020) Ou Autoévaluation EcoEntreprise (2019) Ou Autoévaluation Label Engagé RSE « e-Engagé RSE » (2019) Ou Autoévaluation B Impact Assessment Ou Certificat ISO 50001 (2011) Ou Certificat ISO 45001 (2018) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
3	<b>Notation en fonction des points obtenus en remplissant l'annexe Q5, questions 2.1 à 4.3</b>
2	
1	
0	Aucune contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)

N°	Questions	Pts
2.1	Démarche en cours développement durable avec l'un des référentiels cités sous 1.1	5
2.2	Stratégie de développement durable	5
2.3	Organisation mise en place	5
2.4	Suivi des performances - monitoring	5
2.5	Communication	5
2.6	Achats responsables	5
2.7	Exigences développement durable du soumissionnaire vis-à-vis de ses sous-traitants, fournisseurs, partenaires	5
3.1	Gestion de l'énergie	5
3.2	Gestion des déchets	5
3.3	Plan mobilité	5
4.1	Attractivité de l'entreprise	5
4.2	Insertion et réinsertion professionnelles	5
4.3	Santé et sécurité	5
		<b>65</b>

Conversion des points en note :

Nbre de points	Note
50 à 65	3
40 à 49	2.5
30 à 39	2
20 à 29	1.5
10 à 19	1
1 à 9	0.5
	0

## Note sur la méthodologie utilisée pour évaluer les différents certificats et labels (barème de notation)

Face à la multiplication des certifications en matière de développement durable et à la complexité que représente leur évaluation et leur comparaison, le Guide romand a adopté la méthodologie développée par l'Etat de Vaud. La présente note a pour objectif de présenter la méthodologie utilisée pour comparer et opérer une classification entre les différents certificats et labels et aboutir au barème de notation du critère « Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) ».

La méthodologie développée prend comme référence la norme ISO 26'000 relative à la responsabilité sociétale. Cette norme émanant de l'Organisation internationale de normalisation permet le développement d'un système de management du développement durable dans toute organisation (entreprise, collectivité, association, syndicat) et intègre les conventions internationales (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, etc.). Bien que les standards de la norme ISO 26'000 soient reconnus en termes de lignes directrices qui accompagnent les organisations à travers leurs démarches de développement durable, cette norme n'est en soi pas certifiante. La méthodologie développée s'intéresse ainsi aux démarches certifiantes qui ont émergé depuis plusieurs années en matière de développement durable, en se fondant sur les lignes directrices de la norme ISO 26'000. A noter que l'annexe T5 permet toujours au soumissionnaire d'apporter la preuve de l'équivalence d'un certificat ou d'un label non-évalué à l'aide de la méthodologie.

La méthodologie développée pour comparer et classer les certificats et labels reprend les sept questions centrales<sup>2</sup> et les trente-six domaines d'action qui composent la norme ISO 26'000. Ces sept questions (qui correspondent à des critères dans la matrice d'évaluation créée) font l'objet d'une pondération attribuée en fonction de leur importance (prioritaire, secondaire ou tertiaire).

Sur cette base, les principaux certificats et labels existants sur le marché et utilisés dans le cadre de marchés publics ont été comparés à l'ISO 26'000 d'après les trois aspects suivants :

- I. Niveau d'exhaustivité : le niveau d'exhaustivité permet d'identifier la présence, respectivement l'absence, de l'intégralité des critères du certificat ou label analysé par rapport à ceux de la norme ISO 26'000.
- II. Notion d'exigence : la notion d'exigence représente le niveau d'engagement imposé par le certificat ou label analysé sur la mise en œuvre de ses critères par rapport à celui des critères de l'ISO 26'000.
- III. Niveau de conformité : le niveau de conformité de l'entreprise par rapport au référentiel étudié (tient compte des niveaux possible d'un certificat ou label, comme « Initial », « Progression », « Confirmé », etc.).

L'évaluation de ces trois aspects aboutit à attribuer des points au certificat ou label analysé.

Des points supplémentaires peuvent être acquis par le certificat ou label analysé s'il intègre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19011 (lignes directrices pour l'audit des systèmes de management).
- Il intègre la notion d'amélioration continue (Plan-Do-Check-Act).
- Il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification.

Après conversion des points obtenus, les certificats et labels analysés obtiennent une note entre 3 et 5 et sont intégrés au barème de notation situé en pages 1 et 2.

A noter qu'en raison du développement rapide des certifications en matière de développement durable, certains certificats et labels ne figurent peut-être pas encore dans le barème de notation de l'annexe T5. Comme déjà mentionné plus haut, les soumissionnaires ont toutefois la possibilité d'apporter la preuve de l'équivalence de leur certification avec celles présentes dans le barème de notation.

---

<sup>2</sup> Gouvernance de l'organisation, droits de l'Homme, relations et conditions de travail, environnement, loyauté des pratiques, questions relatives aux consommateurs et communauté et développement local.

## Exemples d'évaluation :

Le Label Engagé RSE « Initial » (2019) obtient une note de 3 car :

- Il a obtenu une note de 1,5 dans la comparaison de son référentiel à celui de l'ISO 26'000 :
  - o Son niveau d'exhaustivité est maximum, c'est-à-dire que l'ensemble des critères de cette certification est au moins équivalent à l'ISO 26'000.
  - o Son niveau d'exigence est maximum, c'est-à-dire que le niveau d'engagement dans la mise en œuvre de l'ensemble des critères de cette certification est exigeant.
  - o Son niveau de conformité est partiel : l'entreprise peut obtenir un score d'audit dans ce niveau « Initial » attestant d'une conformité au référentiel de cette certification de seulement 30%.
- Il cumule 3 demi-points supplémentaires car il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19011, il intègre la notion d'amélioration continue et il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification.

Le Certificat EcoEntreprise « Excellence » (2019) obtient une note de 5 car :

- Il a obtenu une note de 3,5 dans la comparaison de son référentiel à celui de l'ISO 26'000 :
  - o Son niveau d'exhaustivité est maximum, c'est-à-dire que l'ensemble des critères de cette certification est au moins équivalent à l'ISO 26'000.
  - o Son niveau d'exigence est maximum, c'est-à-dire que le niveau d'engagement dans la mise en œuvre de l'ensemble des critères de cette certification est exigeant.
  - o Son niveau de conformité est maximum : l'entreprise peut obtenir un score d'audit attestant d'une conformité au référentiel de cette certification de 100%.
- Il cumule 3 demi-points supplémentaires car il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19011, il intègre la notion d'amélioration continue et il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification.

## Informations pratiques :

L'association Ecoparc a développé cette méthodologie sur mandat de l'Etat de Vaud. Le travail de développement de la méthodologie et d'évaluation des certifications a été effectué en 2020, dans le cadre des travaux de révision du Guide romand.

## Pour toute question à propos de cette annexe :

- Conférence romande sur les marchés publics (éditeur du Guide romand) : [info.ccmp@vd.ch](mailto:info.ccmp@vd.ch)
- Bureau de la Durabilité de l'Etat de Vaud : [info.durable@vd.ch](mailto:info.durable@vd.ch)